

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4455 - Mercredi 18 avril 2018 - Prix : 10 DA

La 5^e édition aura lieu du 19 au 21 avril

Le livre tient salon à Boudjima

Page 24

L'importation des produits de nouveau autorisée

Délai de 6 mois aux fabricants d'arômes pour se mettre à niveau

Page 3

Agresser pour être crus

Par Mohamed Habili

Hier, on a dit ici même que les dirigeants occidentaux voient dans le régime syrien une bande d'assassins et de pervers, en ce sens que ceux-ci ne se contenteraient pas de massacrer leur peuple, mais qu'ils prendraient plaisir à le torturer, notamment en le gazant. Le meilleur exemple de leur perversité, c'est justement la toute dernière attaque chimique, celle de Douma, parce que militairement elle est inutile, étant survenue alors que les jeux étaient déjà faits, que la bataille était déjà remportée par eux. Si les pays agresseurs, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, n'avaient fait que dire que ce régime était pervers et criminel, s'ils ne s'étaient pas fait un devoir de l'attaquer à titre de représailles, ils n'auraient pas été conséquents avec eux-mêmes. C'est-à-dire, pour être plus précis, qu'ils n'auraient pas agi conformément à l'idée qu'ils se faisaient du régime syrien, incarné par son président Bachar al-Assad, et qu'ils s'appliquaient depuis des années, sans grand succès d'ailleurs, à vendre au monde entier. Dans leur cas, ne pas agir, c'était se démentir eux-mêmes. Apporter en filigrane la preuve que le régime syrien n'est pas une organisation barbare dirigée par un psychopathe. La seule façon qu'ils avaient d'être sinon crus du moins de jeter le trouble dans l'esprit de ceux qui leur dénie le droit d'agresser autrui, c'était précisément de violer le droit international. Nous agissons, nous agissons, donc nous avons raison. A l'inverse, nous accusons, mais nous n'agissons pas, donc nous sommes des menteurs, des calomnieux. A la limite, c'est plutôt nous qui serions les barbares.

Suite en page 3

Deuxième journée de la 11^e édition des JST

Ould Kaddour signe une série d'accords avec ENI



En marge des travaux de la 11^e édition des Journées scientifiques et techniques, le P-dg de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a signé une série d'accords avec le P-dg de ENI, Claudio Descalzi. Ould Kaddour a également annoncé l'obtention pour Sonatrach de l'autorisation de raffiner le brut algérien à l'étranger.

Lire page 2

Faculté de médecine

Les enseignants hospitalo-universitaires en grève à partir du 29 avril

Page 2

Une dizaine de jours après sa disparition

Le monde du cinéma algérien apprend la mort de Farouk Beloufa

Page 13

Deuxième journée de la 11^e édition des JST

Ould Kadour signe une série d'accords avec ENI

■ En marge des travaux de la 11^e édition des Journées scientifiques et techniques, le P-dg de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a signé une série d'accords avec le P-dg de ENI, Claudio Descalzi. Ould Kaddour a également annoncé l'obtention pour Sonatrach de l'autorisation de raffiner le brut algérien à l'étranger.

De notre envoyée à Oran, Thinhinene Khouchi

Selon le P-DG de Sonatrach, cette cérémonie de signature concerne trois accords. Le premier accord porte sur le développement du bassin de Berkine, dont l'objectif est de construire un pipeline d'une distance de 180 km pour transporter un volume de 7 millions m³ de gaz par jour. Le deuxième porte sur la synergie pour une meilleure réduction des coûts à travers l'optimisation des opérations des joint-ventures en Algérie (Groupements GSA et FCP). Par ailleurs, Sonatrach et ENI ont signé un accord pour renforcer la collaboration et les relations de partenariat dans le domaine de la recherche et du développement à travers trois contrats : l'introduction de nouvelles technologies dans les opérations, notamment le carottage conservé (wereline coring) appliqué aux réservoirs inconventionnels ; la collaboration entre Sonatrach et ENI pour l'utilisation de nouvelles techniques de laboratoire pour les analyses pétrolières ; la contribution des deux compagnies pour la remédiation aux problématiques de flow assurance et l'utilisation des nano-émulsions dans l'inhibition au niveau des champs produits conjointement. La signature de ces accords traduit la volonté des deux compagnies de renforcer le partenariat existant. De son côté, le P-DG d'ENI, Claudio Descalzi, a commenté : «La collaboration renouvelée entre nos entreprises, inscrite dans les accords d'aujourd'hui (17 avril), permet à ENI de faire un nouveau pas important dans un pays-clé comme l'Algérie et de consolider notre partenariat stratégique



avec onatrach. Par ailleurs, la construction prochaine d'un laboratoire d'énergie renouvelable et d'une installation photo-

voltaïque sur le site de production du BRN constitue une nouvelle étape dans le processus de décarbonisation d'ENI. Ce processus comprend le développement d'entreprises vertes grâce à un engagement croissant en faveur des sources d'énergie renouvelables et de la recherche scientifique et technologique». ENI est présent en Algérie depuis 1981 et participe actuellement à 32 permis miniers avec une production d'équité dans le pays d'environ 100 000 barils d'équivalent pétrole par jour, ce qui fait de l'entreprise le principal acteur international dans le pays.

Sonatrach : obtention de l'autorisation pour raffiner le brut algérien à l'étranger

Le P-DG de Sonatrach a indiqué qu'«on a pu obtenir les autorisations auprès des autorités pour pouvoir raffiner notre brut à

l'étranger», à l'issue de la signature de trois accords de partenariat et d'investissement avec le groupe pétrolier italien ENI, et ce, en marge de la deuxième journée des JST 11.

Le responsable de Sonatrach a jugé «inconcevable» d'importer les produits raffinés, alors que l'Algérie est un pays producteur de brut, faisant savoir que cette action de raffiner notre brut à l'étranger est une étape qui n'est pas définitive et qu'elle permettra d'alléger la facture d'importation des produits raffinés, qui est de l'ordre de 2 milliards de dollars par an. Et d'ajouter : «Nous envisageons d'autres étapes pour trouver des solutions comme le développement du projet de la raffinerie de Hassi Messaoud et l'achat d'une raffinerie à l'étranger».

Dans ce sillage, Ould Kaddour a noté que sa compagnie pétrolière veille à l'optimisation de la rentabilité de ses avoirs au profit de l'économie nationale.

«Nous voulons faire de Sonatrach une véritable entreprise publique économique, à travers la suppression de toutes formes de bureaucratie entravant l'investissement qui garantit l'accroissement de la rentabilité et permettre à l'Etat de développer d'autres activités», a-t-il encore dit.

Enfin, Le P-dg de Sonatrach a assuré également que les ressources en hydrocarbures en Algérie sont très importantes et que les informations faisant état de leur insuffisance par rapport aux engagements des investissements de Sonatrach sont complètement fausses et ne sont que de simple paroles.

T. K.

Faculté de médecine

Les enseignants hospitalo-universitaires en grève à partir du 29 avril

Colère chez les enseignants chercheurs des CHU à partir du 29 avril. Il a été décidé, lors d'une «session extraordinaire du Conseil national» du syndicat et en présence des représentants des bureaux des wilayas d'Alger, Annaba, Béjaïa, Blida, Constantine, Laghouat, Sétif, Tlemcen et Oran, de déposer un préavis de grève, indique le communiqué du Snechu rendu public. La décision a été mûrement réfléchie, a-t-on indiqué, puisqu'elle intervient après un long échange entre les adhérents de la section syndicale. La décision est motivée par l'absence de concrétisation de sa plateforme de revendications, ajoute le communiqué. Dans le premier

point, la section syndicale réclame le droit à l'activité lucrative, également la révision de l'indemnité hospitalière, le droit à une retraite digne et le bénéfice du droit à des vacances universitaires comme le reste des enseignants du supérieur. Cette grève ne concernera que les activités pédagogiques des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires, à savoir «les activités d'enseignement et d'évaluation de graduation et de post graduation».

La plateforme de revendications et le préavis de grève ont été adressés, a-t-on affirmé, aux responsables du CHU et de l'université. Le préavis de grève tou-

chera aussi bien les activités de soins que les enseignements en cas de non satisfaction des revendications, prévient le Snechu dans son communiqué.

Le durcissement du mouvement de grève est prévu donc au niveau des deux secteurs, à savoir la santé et l'enseignement supérieur, après la décision des médecins résidents de poursuivre leur mouvement de grève. Les propositions du gouvernement n'ont pas réussi à convaincre les médecins résidents, qui ont décidé hier la poursuite de la grève, un mouvement de contestation entamé en novembre dernier. Réunis, les membres des sections locales

du Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) devaient en effet trancher sur les propositions avancées par le ministère de tutelle, lors d'une rencontre entre le ministre de la Santé et les représentants des résidents. Des négociations mises en place à la seule condition de suspendre la grève, ce qu'a rejeté le Collectif. Depuis le mois de janvier, les médecins résidents n'assurent en effet plus que le service minimum dans les hôpitaux, afin de demander l'amélioration de leur statut et l'abrogation du service civil et militaire.

Louiza Ait Ramdane

Secteur de la Justice

Huit millions de tentatives de piratage mises en échec en un an

■ Environ huit millions de tentatives de piratage de l'étranger ont été déjouées par le département de Tayeb Louh, l'année dernière. Un chiffre effarant révélé par Abdelhakim Akka, directeur général de la modernisation au ministère de la Justice.

Par Lynda Naili

Désormais épidémie mondiale, le piratage des systèmes informatiques des institutions algériennes semble intéresser les «professionnels» du domaine, notamment étrangers. Un phénomène d'autant plus dangereux quand il émane de puissances mondiales tels que les Etats-Unis d'Amérique ou la Chine qui apparemment s'intéressent aux données nationales détenues par les secteurs souverains du pays, en l'occurrence celui de la Justice, puisque c'est lui qui fait état de la mise en échec de près de 40 millions de tentatives de piratage des systèmes informatiques du ministère de la Justice algérien depuis 2015, dont huit millions l'année dernière. Une mise en échec qui indéniablement montre l'efficacité et la puissance des systèmes de sécurité dudit département et sur lesquels travaillent des cadres à 100% algériens.

A ce sujet, Abdelhakim Akka, directeur général de la modernisation au ministère de la Justice, a en effet révélé, avant-hier lors d'une visite de travail à Guelma, certes l'ampleur et la dangerosité de ces attaques informatiques, mais surtout l'efficacité et la maîtrise avérées de son département à déjouer ce genre de situation. En effet, dans une conférence de presse animée au siège de la cour de Guelma, M. Akka, a précisé que ces tentatives visaient à accéder à la base des données nationales pour obtenir les mots de passe, blo-



quer le système ainsi que le site électronique du ministère. Dévoilant la prévenance de ces attaques informatiques, il dira qu'elles «provenaient des Etats-Unis, de la Chine et de l'intérieur du pays». A ce propos, rappelant que 507 applications électroniques minutieusement soumises à des vérifications et tests de sécurité avant leur mise en service, sont utilisées par le secteur de la Justice, il indiquera qu'une cellule de veille assure la protection du système informatique du ministère de la Justice 24 heures sur 24 et l'adaptation constante de la politique de sécurité des sites. Affirmant ainsi que son département dispose de tous les moyens lui permettant d'identifier les tentatives

d'attaque. Et d'ajouter qu'un rapport mensuel sur ces attaques est régulièrement présenté au ministre. Ce à quoi, enchaînant-il, des mesures strictes sont prises afin de sécuriser les archives à travers le centre de réserve des systèmes informatiques entré en service en 2015 à Koléa (Tipaza) et qui accueille et stocke automatiquement les données parvenant au centre national du ministère.

Il est à noter à ce propos que le département de Tayeb Louh, est sans doute l'un des premiers ministères à avoir réalisé des avancées aussi considérables en la matière, et ce, dans le cadre de la politique de modernisation des différents secteurs dont le système judiciaire. Outre

de s'enorgueillir de disposer d'une direction de modernisation ayant développé et réalisé ses propres logiciels et autres applications qui plus est par de jeunes compétences totalement algériennes, dont la renommée a dépassé les frontières, et c'est sans doute ce qui a mis la puce à l'oreille de l'oncle Sam et des Chinois, le département de Louh vient d'avoir l'aval du Parlement pour la loi protégeant les données personnelles des Algériens, comme il est en phase de présenter un texte de loi tout aussi important qu'est celui de la sécurisation du système informatique en Algérie. Autant d'outils juridiques à même de prémunir le pays contre la cybercriminalité. L. N.

L'importation des produits de nouveau autorisée

Délai de 6 mois aux fabricants d'arômes pour se mettre à niveau

Le ministère du Commerce a annoncé la levée de la suspension provisoire à l'importation de certains intrants nécessaires à la production de produits alimentaires à l'instar d'intrants des jus et boissons, des yaourts, des biscuits, des confiseries et des chocolats. Ces intrants, communément désignés sous le nom «arômes», sont désormais libres à l'importation. A cet effet, les opérateurs de la filière alimentaire ont proposé un délai de six mois renouvelable pour permettre aux fabricants d'arômes de répondre aux besoins nationaux, a indiqué hier le ministère du Commerce dans un communiqué. La levée de la suspension à l'importation des arômes depuis lundi dernier, qui s'inscrit dans le cadre des travaux de révision et de mise à jour de la liste des produits suspendus provisoirement à l'importation, «entre dans le cadre de la démarche de concertation par filière prônée par le ministère du Commerce, et des conclusions des réunions suc-

cessives regroupant le consortium des producteurs d'arômes, l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB) et les producteurs de biscuits», note la même source. «Tout en marquant leur adhésion aux mesures de sauvegarde de l'économie nationale, les opérateurs ont proposé un délai de six mois renouvelable, à partir de la date de levée de la suspension, qui constitue une étape de développement, permettant aux fabricants d'arômes de répondre aux besoins et aux exigences des utilisateurs d'arômes», fait savoir le ministère. Cette période sera ponctuée de réunions d'avancement mensuelles des opérateurs concernés, ajoute le communiqué. Dans ce cadre, un engagement par les opérateurs-utilisateurs d'arômes a été pris «pour intégrer graduellement les intrants de la filière "arômes"», fabriqués localement, dans la production des boissons, jus, produits laitiers et biscuits, fait savoir le ministère. Pour rappel,

851 produits (notamment alimentaires) relevant de 45 catégories de marchandises sont soumis au régime des restrictions à l'importation depuis janvier 2018, et ce, jusqu'au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements. Outre la suspension d'importation de ces 851 produits, des mesures à caractère tarifaire ont été instaurées dans le cadre de l'encadrement des importations. Cependant, sur la base des requêtes d'entreprises industrielles plaçant pour la levée ou la suspension de l'importation de certains produits et matières premières, reçues par le ministère du Commerce, la commission de sauvegarde de la production nationale a tenu depuis le début de l'année 2018 quatre réunions avec des filières industrielles. Cette commission reçoit des requêtes soit pour élargir la liste des produits aux mesures de sauvegarde (suspension ou relèvement des droits de douanes ou soumission à la taxe intérieure de consommation), soit pour la

levée de l'interdiction à l'importation de certaines marchandises ou matières premières non produites localement ou insuffisamment produites en quantité ou fabriquées avec une qualité qui ne répond pas aux besoins des industriels. C'est dans ce sens que les restrictions à l'importation avaient déjà été levées pour des produits et intrants classés dans cinq sous-positions tarifaires (plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matière plastique, sacs d'emballage pour produits alimentaires en polymère de l'éthylène, à l'exclusion des sacs aseptiques pour l'emballage des produits alimentaires, sachets...). L'introduction de ces produits dans la liste initiale des produits suspendus à l'importation s'explique par le fait qu'ils relèvent d'une sous-position tarifaire qui rassemble à la fois des produits existant suffisamment sur le marché national et aussi ceux qui ne sont pas fabriqués localement ou insuffi-

LA QUESTION DU JOUR

Agresser pour être crus

Suite de la page une

En revanche, si nous allons jusqu'à violer la légalité internationale, c'est que nous sommes dans le vrai et dans le juste. Qui veut noyer son chien l'accuse de rage. En fait, ces Occidentaux sont d'avis, peut-être sans en avoir vraiment conscience, que le régime syrien est pire que le régime nazi. Pourquoi ? Parce que les nazis n'ont recouru au gaz contre les Juifs qu'après s'être aperçus qu'ils ne pouvaient pas les exterminer autrement, par balle en particulier. Ils ont attendu le début de 1942 pour faire du gaz l'arme de la solution finale. Ils auraient pu en finir avec les Juifs par les armes à feu, ils n'auraient pas utilisé les chambres à gaz. Or que fait le régime syrien ? Il commence par gagner une bataille, ou quasiment, et ensuite seulement il attaque au gaz. Par le nombre, cependant, ses crimes sont peu de chose par rapport à ceux des nazis. Mais non pas par la perversité, du moment que ce recours au gaz ne s'explique pas par des motifs militaires. Du moment qu'il est pure perversité, à en croire ces Occidentaux en tout cas. Les nazis en sont venus au gaz, parce que d'une certaine façon ils n'avaient pas le choix. Ils avaient essayé de s'y prendre autrement, mais en vain. Massacrer un peuple par balle, c'est à la fois exténuant et traumatisant. Le soldat allemand de la Deuxième Guerre mondiale, en dépit de sa discipline et de son fanatisme, n'en pouvait plus, physiquement comme moralement. Il aurait aussi été pervers que le soldat syrien d'aujourd'hui, ah ça oui, il n'aurait pas rechigné, il aurait continué à tuer par balle jusqu'au bout, jusqu'au dernier juif à sa portée. Il en aurait même redemandé. Le soldat nazi le plus convaincu serait dans le fond moins pervers que le soldat de Bachar al-Assad. Du temps où les Occidentaux pouvaient faire ce qu'ils voulaient d'un régime arabe isolé, du temps donc où ils étaient seuls maîtres du monde, traiter quelquel dirigeant arabe de criminel et de pervers, et le faire tuer, c'était à peu près la même chose. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, puisque même en agressant la Syrie, ils ont tenu à souligner que leur but n'était pas de renverser son régime. Un criminel pervers qu'ils attaquent mais dont cependant ils n'entendent pas renverser le régime, à quelle logique cela répond-il ? M. H.

samment produits. Mais il est arrivé que la mesure de suspension a touché tous les produits relevant d'une même sous-position tarifaire alors que cette interdiction à l'importation en ciblait un seul produit, et ce, du fait que le tarif douanier n'a que dix chiffres et qu'il est donc incapable de contenir les détails des sous-produits.

Meriem Benchaouia

38^e anniversaire du Printemps berbère à Béjaïa

Une célébration particulière

■ Le 38^e anniversaire du Printemps berbère (20 avril 1980) sera célébré comme chaque année à Béjaïa avec plusieurs activités culturelles, sportives et aussi par des conférences, témoignages et des marches.

Par Hocine Cherfa

Des activités qui seront menées en rangs dispersés par le mouvement associatif, étudiants, partis politiques comme le RCD et le FFS, et d'autres partis comme le PST, et les organisations comme le MAK, ceci à cause des positions politiques des uns et des autres, divergentes et connues de tous. Des positions aux antipodes les unes des autres surtout. Les uns réclament l'indépendance de la Kabylie, d'autres son autonomie, d'autres ont réclamé par le passé, durant les années 90, comme c'est le cas aux USA avant que cette idée ne soit abandonnée, etc. Il faut rappeler que le FFS réclame actuellement plus de prérogatives aux élus locaux et une décentralisation

Communication numérique Djezzy offre 2 fois plus d'internet surses modems et SIM Data

DJEZZY, leader des technologies de communications numériques, innove et annonce le lancement d'une nouvelle promotion sur ses produits Djezzy Modem et Sim Data MiFi au grand bonheur de ses clients présents et futurs. Ainsi, pour les clients du Modem Djezzy, le volume internet de tous les forfaits promotionnels est simplement doublé : pour le forfait de 1000 DA, le volume Data passe de 3 à 6 Go. Pour les forfaits de 2 000 DA et 6 000 DA, ils passent respectivement de 10 Go à 20 Go et de 30 à 60 Go. Pour le forfait de 17 500 DA, Djezzy ne s'est pas contenté de doubler le volume Data qui est augmenté de 100 à 200 Go, mais elle a également doublé sa période de validité de 6 à 12 mois. Et ce n'est pas tout ! Car les clients peuvent aussi acquérir une carte SIM internet prépayée ou post-payée, sans avoir à acheter le modem, avec un forfait internet doublé inclus. Pour une carte SIM prépayée à 1 200 DA, le forfait Data inclus est de 6 Go. Pour 2 200 DA, le forfait est de 20 Go. Pour le post-payé, la carte SIM de 2 000 DA permet d'avoir un volume Data de 20 Go valable pendant un mois. Les forfaits sont disponibles via la page www.internet.djezzy.dz ou l'application Djezzy internet. Cette promotion est disponible à partir du 16 avril 2018 et elle est valable pendant 30 jours. Pour plus d'informations, merci de consulter la page : www.djezzy.dz **Communiqué**



P.N.D.R.

des services publics pour rendre la gestion locale plus efficace et ne plus dépendre du bon vouloir des décisions des autres wilayas et surtout mettre fin aux lenteurs des départements ministériels lorsqu'il s'agit de mener certains projets et de régler des questions très urgentes. Le RCD réclame pour sa part, une décentralisation modulable. Ainsi, deux marches sont prévues pour le 19 et le 20 avril 2018. Elles prendront le même itinéraire et le même point de départ «Campus universitaire Targua Ouzemour – Place de la Liberté de la presse Saïd-Mekbel». Pour sa part, le MAK, soutenu par son ex-président dissident, Aït Chebib, marchera le vendredi pour réitérer la revendication de «Kabylie Autonomie», alors que le collectif des étudiants des trois campus universitaires Abderahmane-Mira a décidé de programmer une marche pour le jeudi 19 avril 2018 matin et mobiliser la com-

munauté universitaire pour exiger «l'officialisation réelle et la généralisation de l'enseignement de tamazight, sa transcription en caractères latins et son développement». Les étudiants et lycéens qui avaient attaché en décembre dernier l'officialisation de Yennayer, comme fête nationale, veulent se mobiliser, cette fois-ci, pour demander le développement de la langue amazighe et sa réhabilitation en tant que langue maternelle en ce qui concerne son enseignement à l'école. Notons aussi que le mouvement associatif aux quatre coins de la wilaya a préparé des rencontres et activités à cette occasion. C'est le cas de deux associations culturelles «Thahtil lamziyen» et «Timitar» à Tazmalt qui ont confectionné des programmes riches en activités culturelles et sportives et qui seront abritées par la maison de jeunes de la localité durant deux journées. L'association «Thahtil lamziyen» a projeté de mettre en

œuvre des tournois sportifs dont le tennis de table et la pétanque sur une durée d'une semaine. Le volet culturel comprendra un récital poétique qui sera présenté par des poétesses de la localité et une conférence sera animée par Brahim Tazaghart, animateur du mouvement culturel berbère. De son côté, l'association culturelle «Timitar» à travers son club de lecture, a donné rendez-vous au public pour une conférence sur «la question de l'amazighité, de l'indépendance à l'ouverture démocratique». Celle-ci sera animée par Mira Tarik, sociologue, ex-député, vendredi 20 avril à partir de 16h. Pour sa part, l'APC de Béjaïa a organisé dans le cadre de la célébration de la Journée du savoir et du Printemps berbère, une rencontre scientifique en collaboration avec le Haut-Commissariat à l'amazighité sur l'enseignement de la langue amazighe à la maison de la culture. «Ce colloque scientifique

est parrainé par le Centre national de recherche en langue et culture amazighe» (installé récemment par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique). «Cette rencontre est une halte pour mettre toute la lumière sur les problèmes que vit l'enseignement de la langue amazighe», soutiennent les organisateurs. Pour cela, des experts : enseignants universitaires, inspecteurs et praticiens, sont invités à aborder, durant deux journées, des thèmes comme «Quelle langue amazighe enseigner au primaire, tamazight langue maternelle langue secondaire, enseignement de tamazight aux non-amazighophones, enseignement de tamazight au moyen: critiques des contenus des manuels scolaires, enseignement de tamazight, état des lieux, enseignement de tamazight dans les Aurès...».

H. C.

Pêche en mer

La production de poisson stagne en Algérie

La production de la pêche en mer connaît une stagnation en Algérie dans le sillage de la stagnation des stocks de ressources halieutiques dans les fonds marins, a indiqué mardi le directeur général de la pêche auprès du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Tah Hamouche. Intervenant sur les ondes de la Radio nationale, M. Hamouche a expliqué que cette tendance avait également été relevée au niveau mondial. En Algérie, la stagnation des stocks halieutiques dans les eaux territoriales est confirmée par non seulement l'évaluation de la production de la pêche marine débarquée sur les ports maritimes, mais aussi par l'évaluation établie par le bateau scientifique «Grine Belkacem» qui sonde les fonds marins. Evoquant les mesures prises pour la sauvegarde de cette ressource, le même responsable a cité le respect de la période de repos biologique des

espèces, la définition des tailles marchandes des poissons et la mise en place de récifs artificiels au niveau des côtes afin de dissuader les chalutiers de trop s'approcher des récifs coralliens naturels en les dégradant. A ce propos, il a expliqué qu'au niveau mondial, afin de satisfaire la demande croissante en ressources halieutiques notamment avec l'augmentation de la démographie mondiale, les pays se basent sur le développement de l'aquaculture qui, aujourd'hui, représente 50% de la consommation mondiale en moyenne. Mais en Algérie, ce taux reste insignifiant puisque 5% seulement de la consommation algérienne en poissons et fruits de mer est assurée par la production aquacole. Selon ses chiffres, la production aquacole a augmenté à 4 200 tonnes (t) en 2017 alors que la demande nationale en poissons est plus de 100 000 tonnes. Il a également fait savoir que 25 grands projets avaient été

engagés en 2017 auxquels s'ajoutent 900 petits projets grâce aux différents dispositifs d'aide à l'emploi. Concernant la production halieutique-hors aquaculture, elle a atteint 108 000 t en 2017 contre 102 000 t en 2016, a-t-il précisé, en relevant que la moyenne annuelle de la production nationale de la pêche marine est de 100 000 t, tandis que les importations sont de l'ordre de 40 000 t annuellement. Quant à la consommation nationale, elle varie entre 4,5 kg et 6 kg/habitant/an. Les efforts des pouvoirs publics pour l'amélioration de l'offre devraient se traduire par une production de 290 000 t à l'horizon 2035 en se basant notamment sur le développement de l'aquaculture, a-t-il prédit. Concernant le thon rouge, M. Hamouche a rappelé que l'Algérie dispose d'un quota de 1 300 t au titre de l'année 2018, sachant que ce quota devrait augmenter à 1 400 t en 2019 et à 1 650 t en 2020. **Anis G.**

Lait en sachet

Le ministère de l'Agriculture exclut toute pénurie durant le ramadhan

■ Le directeur central au ministère de l'Agriculture, du Développement local et de la Pêche, Amari Chérif, a assuré à Alger qu'il n'y aura pas de pénurie de lait en sachet notamment durant le ramadhan prochain, affirmant que «toutes les mesures ont été prises pour garantir une distribution suffisante».

Par Assia D.

«Le gouvernement a pris toutes les mesures pour garantir une meilleure distribution du lait en sachet et en quantités suffisantes, notamment durant le mois de ramadhan prochain», a indiqué M. Amari Chérif en marge d'une rencontre organisée par la Chambre nationale de l'agriculture et l'Office national interprofessionnel du lait (Onil). Le même responsable a fait état, en outre, d'un «suivi permanent et continu des dispositions visant l'amélioration des systèmes de production et de distribution du lait en sachet, en coordination avec tous les intervenants dans cette filière vitale». Par ailleurs, M. Amari a précisé que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des consultations visant le développement de cette filière qui, a-t-il dit, «enregistre encore des lacunes que nous œuvrons à pallier». La rencontre a donné lieu à la présentation d'une étude de terrain réalisée par le ministère de l'Agriculture, du Développement local et de la Pêche en collaboration avec l'Union européenne (UE) concernant le secteur de la production de lait à travers toutes ses phases, à partir de la collecte à la transformation et au conditionnement. En outre, cette étude a mis en avant l'énorme soutien que l'Etat veille à apporter à cette filière vitale, depuis l'année 2000 à ce jour, dans le cadre du Plan national du développement rural.



PHOTO: détournement de la poudre de lait fortement subventionnée par l'Etat au bénéfice des consommateurs», affirme le Premier ministre. A noter que ces mesures interviennent dans un contexte marqué par des perturbations enregistrées depuis des mois sur le marché d'approvisionnement en sachet de lait subventionné. Pour rappel, une réunion a eu lieu le 20 mars dernier au siège du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, en présence du ministre du secteur, Abdelkader Bouazghi, et de représentants du ministère du Commerce et de l'Office national interprofessionnel du lait (Onil). Cette réunion a abouti à un accord sur l'introduction d'une «nouvelle clause» dans la convention liant l'Onil aux propriétaires des laiteries, faisant obligation à ces derniers de présenter un document détaillant les quantités produites et distribuées sur lequel figureront les cachets apposés par les distributeurs, dans le but de définir le circuit réel du lait subventionné. Cette démarche a pour objectif «la traçabilité de la poudre de lait, à partir de l'étape d'approvisionnement jusqu'à l'arrivée du produit fini au niveau des commerçants en détail», avait expliqué l'ONIL. Quelque 118 laiteries réparties sur l'ensemble du territoire national, dont 15 complexes publics, sont conventionnés avec l'Onil qui dispose d'un stock stratégique de 3 mois.

A. D./APS

Le même responsable a fait savoir que le soutien de l'Etat à cette filière (éleveurs et transformateurs) a davantage été renforcé depuis 2009 à la faveur d'une feuille de route pour le développement de cette filière. «L'objectif escompté de cette étude est de trouver des alternatives efficaces pour une exploitation optimale et efficiente de la production locale du lait et l'augmentation des capacités de production», a ajouté Amari Chérif. Cette rencontre examinera également les moyens de collecte et l'amélioration de la production de lait afin de renforcer la production locale de cette matière de large consommation et par conséquent réduire les importa-

tions de la poudre de lait qui figure en deuxième place après les céréales dans la facture des importations alimentaires. D'autre part, le même responsable a évoqué la tenue d'assises nationales sur le secteur agricole le 23 avril en cours, outre l'organisation d'ateliers ouverts sur le secteur pour dégager des recommandations visant la valorisation et le renforcement du rendement du secteur pour répondre aux besoins de la consommation nationale. Le gouvernement avait décidé récemment d'augmenter les quantités de poudre de lait fournies par l'Onil aux laiteries publiques et privées face aux pénuries apparues dans la dis-

ponibilité du lait en sachet sur le marché. Le Premier ministre a précisé que «les laiteries du Groupe public industriel de production du lait et de ses dérivés (Giplait) verront leur approvisionnement en poudre de lait passer de 7 000 à 10 000 tonnes par mois, avec en contrepartie l'augmentation de leur production de lait en sachet de plus de 2 millions à près de 4 millions de litres par jour». Les laiteries du secteur privé verront elles aussi leur approvisionnement passer de 7 500 à 9 000 tonnes par mois, ajoute la même source. Ces mesures de «saturation du marché» seront accompagnées de «l'application ferme de la loi contre tous les auteurs de

Pétrole

Le Brent à plus de 71 dollars à Londres

Les cours du pétrole se montraient stables hier en cours d'échanges européens, le marché reprenant son souffle dans un contexte de léger apaisement des tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et la Russie. En milieu de journée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 71,34 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 8 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de mai cédait 4 cents à 66,18 dollars. Les cours de l'or noir, qui avaient atteint en fin de semaine précédente leurs plus hauts niveaux depuis trois ans et demi, ont nettement reculé lundi. «Les craintes que les grandes puissances s'affrontent directement au Moyen-Orient se sont apaisées», ont commenté les analystes. Les bombardements par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni de sites en Syrie inquiétaient les marchés du pétrole, qui craignaient de voir la relation entre les deux plus grands producteurs mondiaux, la Russie et les Etats-Unis, se tendre. «La crainte que les tensions montent s'est atténuée quand le président Donald Trump a

remis à plus tard un nouvel arsenal de sanctions contre la Russie», a commenté un analyste. Les marchés se focalisent à nouveau sur l'accord de limitation de la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de ses dix partenaires, dont la Russie. Etabli fin 2016 pour limiter l'abondance de l'offre mondiale, cet accord doit actuellement s'achever fin 2018 mais pourrait être à

nouveau renouvelé lors de la prochaine réunion de ses participants, en juin à Vienne. Avant une réunion technique de suivi de l'accord vendredi à Djeddah (Arabie saoudite), le Koweït et Oman ont appelé lundi à poursuivre la coopération. «Renouveler l'accord en 2019 ne serait pas un moyen de continuer de réduire les réserves mondiales, mais de les empêcher de s'envoler à nouveau», a commen-

té un autre analyste. La production mondiale est en effet dopée par les records atteints par les entreprises américaines. Les marchés prendront connaissance aujourd'hui des dernières données hebdomadaires sur les réserves de brut des Etats-Unis publiées par l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA).

M. A./Agences

Ciment

LafargeHolcim Algérie effectue sa 4^e opération d'exportation vers l'Afrique

Le groupe LafargeHolcim Algérie a effectué sa quatrième opération d'exportation de ciment à destination de l'Afrique de l'Ouest, a indiqué ce groupe dans un communiqué. Près de 8 500 tonnes de ciment gris ont été exportées vers l'Afrique de l'Ouest à partir du port d'Arzew (Oran) dans le cadre de cette nouvelle opération qui intervient après celles de décembre 2017, de mars 2018 et du début d'avril en cours. «Au travers ces opérations continues à l'exportation, LafargeHolcim Algérie souligne son enga-

gement sans faille à contribuer à la diversification des revenus hors hydrocarbures», note la même source. Ces opérations d'exportation «confirment également la qualité du ciment algérien qui commence à prendre toute sa place dans un marché extrêmement compétitif», relève le communiqué. A ce propos, LafargeHolcim Algérie ambitionne de hisser ses exportations vers l'Afrique de l'Ouest à cinq millions de tonnes de ciments et clinkers à l'horizon 2020. Pour rappel, ce groupe possède deux cimenter-

ies situées à M'sila et à Oggaz (Mascara) et active en partenariat avec le Groupe Souakri Cilas dans une troisième usine située à Biskra. Il gère aussi en partenariat la cimenterie SCMI de Meftah. Le nombre total actuel des cimenteries (publiques et privées) en Algérie est de dix-sept, d'une capacité globale de 25 millions de tonnes, sachant que la demande nationale a été de 26 millions de tonnes en 2016. Selon les prévisions, la capacité de production du pays devrait augmenter en 2020 à 40,6 millions de tonnes.

R. E.

Eradication des chalets à Boumerdès

Au moins 600 familles relogées à la cité El Kerma

■ Une opération de relogement d'au moins 600 familles dans la région El Kerma, à l'Est de la ville de Boumerdès, a été entamée dans le cadre de la poursuite du programme d'éradication des chalets à travers la wilaya.

Par Hocine A.

Lancée en marge du programme de célébration de la Journée nationale du savoir, cette opération fait suite au relogement, il y a près de deux mois, quelque 400 autres familles dans plusieurs sites de la ville de Boumerdès. L'opération de démolition des habitations a été entamée immédiatement après l'évacuation de leurs occupants et ce, dans de bonnes conditions organisationnelles, assurées par les autorités locales, avec un bon encadrement d'équipes médicales spécialisées et des éléments de la Protection civile de la wilaya, entre autres. Toutes les familles bénéficiaires de l'opération ont été accompagnées jusqu'à leurs nouveaux appartements, avant la récupération du foncier évacué, qui a été entouré d'une clôture pour sa protection dans l'attente de son exploitation dans des projets d'équipements publics et de développement. Le nombre de chalets éradiqués sur le territoire de la wilaya de Boumerdès sera porté à 11 000 (sur un total de 15 000), avant le 5 juillet prochain, «si des dotations financières sont disponibles pour l'aménagement des cités d'habitation destinées au relogement de leurs résidents», a assuré le wali Abderrahmane Madani Fouatih, dans une déclaration à l'occasion. «Nous œuvrons actuellement à l'éradication du plus grand nombre possible de chalets», a-t-il ajouté, exprimant son ambition d'atteindre 11 000 chalets démolis au 5 juillet prochain, contre 7 300 chalets déjà éradiqués à travers 17 communes. Le chef de l'exécutif a soutenu que cet objectif «est à la portée, sauf en cas de force majeure lié à l'indisponibilité des dotations financières» estimées, selon lui, à 600 millions de DA,

nécessaires au parachèvement des aménagements externes des cités d'habitation réceptionnées. Le programme d'éradication des chalets, installés au lendemain du séisme de mai 2003 à travers la wilaya, au profit des sinistrés avant leur redistribution dans un cadre social, prévoit une moyenne de trois opérations de relogement par mois, a ajouté Abderrahmane Madani Fouatih, avant d'annoncer à l'occasion une prochaine opération de relogement au profit de 1 000 familles à Boudouaou, puis 600 à Corso. L'opération d'éradication



englobant 14 927 unités, réparties sur 95 sites à travers 28 communes, se fera de «façon progressive» jusqu'à l'ultime phase, a assuré le wali. La démolition des chalets a permis la récupération

d'une assiette de plus de 200 ha, sur un foncier ciblé estimé à 400 ha. L'assiette libérée a été destinée à l'implantation de nombreux programmes de logements et d'équipements intégrés,

dont 8 400 logements AADL, 1 787 logements publics locatifs (LPL) et 1 120 logements promotionnels aidés (LPA).

H. A./APS

Ghardaïa/ Irrigation agricole

Lancement «prochain» d'une étude de faisabilité de l'utilisation des eaux épurées

Une étude de faisabilité de l'utilisation des eaux épurées pour l'irrigation des périmètres agricoles sera lancée «prochainement» dans la wilaya de Ghardaïa, a-t-on appris auprès des responsables de la direction des ressources en eau.

«Cette étude dont le cahier des charges est en cours d'élaboration portera sur l'utilisation des eaux épurées en sortie des quatre stations d'épuration existantes et fonctionnelles dans la wilaya (Guerrara, Berriane, El Menea et la vallée du M'zab) actuellement déversées dans la nature», a déclaré le directeur du secteur Djamel Belahrache. Initiées dans le cadre du programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées afin de promouvoir une politique environnementale durable et l'économie de l'eau, pour un montant de 60 millions de dinars, cette étude permettra de récupérer un total de près de 100 000 m³/jour d'eaux épurées dans les régions de Guerrara, Berriane, El Menea et la commune d'El Ateuf, l'exutoire de la vallée du M'zab qui regroupe quatre communes (Ghardaïa, Daya Ben Dahoua, Bounoura et El Ateuf). «Les eaux récupérées vont soulager les réserves conventionnelles jusque-là sur-sollicitées par l'irrigation des zones agricoles, dans cette région aride qui lutte depuis longtemps contre la sécheresse», a-t-

il expliqué. Ce projet permettra à terme de «mobiliser les ressources en eau pour l'irrigation de plus de 2 000 hectares de terres agricoles en recourant aux eaux usées traitées selon les normes requises par l'OMS et la FAO en matière de potabilité, ce qui confortera les différents projets d'assainissement réalisés et contribuera également à la protection de la nappe phréatique, ainsi que la préservation des ressources hydriques de la région», a indiqué le DRE. En matière d'épuration des eaux usées, la wilaya de Ghardaïa, a accumulé une expérience qui l'érige en modèle à suivre, notamment par la construction pour un montant de plus de 6,4 milliards de Dinars les quatre stations de traitement des eaux usées par lagunage sise au lieu-dit «Kef El Doukhan» en aval de l'oued M'zab (commune d'El Ateuf) qui prend en charge les eaux usées des quatre communes de la vallée du M'zab avec une capacité de 46 000 m³/j, de Berriane 14 000 m³/j, El Menea 30 000 m³/j et de Guerrara 15 000 m³/j. Ces infrastructures novatrices et environnementales de «grande envergure» notamment en matière de développement durable ont été conçues de manière à traiter les eaux usées naturellement sans mécanisation ni apport chimique, au moyen de lagunage par système gravitaire et les réutiliser pour l'irrigation

agricole. Chaque station est munie d'un laboratoire d'analyse qui mesure différents indicateurs relatifs à la qualité de l'eau avant, pendant et après le traitement. D'autres études de réalisation de stations de lagunage dans cinq localités de la wilaya (Hassi Lefhal, Mansourah, Zelfana, Seb Seb et Bounoura) seront lancées prochainement, a précisé M. Belahrache. La réalisation des stations d'épuration à travers les différentes communes de la wilaya vise outre l'amélioration du cadre de vie des populations locales, la préservation de l'environnement et l'accompagnement du développement économique et social de ces localités. Les pouvoirs publics ont adopté une politique de maîtrise et de mobilisation des ressources en eau souterraine à travers la réalisation de plusieurs forages, des réservoirs de stockage et des ouvrages de transfert d'eau. Outre la réduction du volume et des nuisances des déchets des eaux par le biais d'un réseau de récupération et de traitement, ces stations d'épuration permettent également de limiter et d'agir contre l'un des grands problèmes qui menace la wilaya de Ghardaïa, l'utilisation irrationnelle et excessive de l'eau notamment pour l'irrigation des cultures spéculative d'été tel la pastèque, a-t-il fait savoir.

Lyes B.

Constantine

Extension des surfaces agricoles irriguées à près de 4 000 hectares

La superficie des terres agricoles irriguées dans la wilaya de Constantine qui ne dépassait pas à la fin de l'année 2017, 1 300 hectares, a atteint, au titre de la campagne agricole 2018-2019, près de 4 000 hectares, a indiqué, le directeur des services agricoles (DSA), Yacine Ghediri. Le même responsable a précisé dimanche que l'extension des superficies agricoles irriguées constitue «une nécessité économique» devant permettre d'améliorer les revenus des agriculteurs de la wilaya, de maîtriser les ressources en eau et d'augmenter la production agricole, celle des céréales, des légumes secs et des semences des céréales

notamment. Des autorisations ont été accordées aux agriculteurs éligibles, désireux d'investir dans la réalisation des puits moyens et profonds avec l'objectif d'augmenter les superficies agricoles irriguées tout en assurant une consommation rationnelle des eaux, a-t-on encore détaillé faisant part de l'apport de cette démarche dans l'amélioration de la qualité des produits agricoles. Selon la même source, une augmentation de plus de 1 400 hectares de surfaces irriguées réservées à la culture des céréales, parmi la superficie globale consacrée à ce type de produit agricole qui ne dépassait pas 400 hectares en 2014, a été enregistrée, souli-

gnant que les surfaces destinées à la production céréalière basée sur le système d'irrigation d'appoint et celles des semences réservées à ce genre de production sont en «une augmentation croissante» et constituent une des stratégies du secteur agricole dans la wilaya. Cette stratégie est considérée «la plus efficace» pour sécuriser la production en plus des efforts intensifs déployés dans le domaine de la recherche et du développement pour améliorer la performance technique, selon la même source. Il a ajouté que l'utilisation de l'irrigation d'appoint demeure «nécessaire» pour faire face à «une utilisation en perpétuelle croissance» de l'eau

et l'intensification de la production agricole d'une année à une autre pour atteindre les objectifs tracés par le ministère de tutelle et atteindre une autosuffisance alimentaire aussi bien à l'échelle locale que nationale. Des facilités pour l'acquisition de matériels utilisés dans le système d'irrigation sont accordées aux agriculteurs pat la coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya de Constantine, a-t-on encore précisé, soulignant que la superficie totale consacrée aux semences des céréales atteindra les 90 000 hectares, au titre de l'actuelle saison agricole.

R.R.



Sahara occidental

Le Polisario condamne la négociation d'un amendement à l'accord de pêche UE-Maroc

■ Le Front Polisario a condamné la décision des Etats membres de l'Union européenne (UE) d'accorder à la Commission un mandat pour négocier un nouveau protocole à l'accord de pêche UE-Maroc qui tend à inclure les eaux territoriales sahraouies en violation de la décision de la Cour européenne de justice (CJUE).

Par Amel N.

« **L**e Front Polisario condamne la décision prise aujourd'hui par le Conseil de l'UE d'autoriser la Commission européenne à négocier un amendement à l'accord de partenariat de pêche UE-Maroc afin d'inclure explicitement le Sahara occidental », a réagi dans un communiqué le représentant du Front Polisario à Bruxelles, Abba Malainin. Les ministres européens de la Pêche, réunis lundi à 28 à Luxembourg, ont donné leur feu vert au lancement des négociations avec le Maroc sur un nouveau protocole à leur accord de pêche qui inclut le Sahara occidental, alors que la CJUE a conclu, fin février, que cet accord n'est pas applicable au Sahara occidental et à ses eaux adjacentes. L'actuel protocole à leur accord de pêche expire le 14 juillet prochain. La Commission européenne a adopté le 21 mars dernier une proposition du Conseil de l'UE qui prévoit d'étendre l'actuel accord UE-Maroc de partenariat dans le secteur de la pêche au « territoire non autonome du Sahara occidental » sous certaines conditions dont l'inclusion d'une « clause de révision permettant de prendre en compte un accord politique mutuellement acceptable (...) qui permettrait l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Selon le Front Polisario, « aucune garantie annoncée dans le mandat de négociation ne peut détourner l'attention de l'illégalité fondamentale de cette approche ».

Le Front Polisario menace de poursuivre l'action judiciaire

Abba Malainin a averti, à ce titre, que la décision prise par le Conseil de l'UE « ne laisse pas d'autre choix au Front Polisario que d'engager de nouvelles procédures judiciaires, au nom du peuple du Sahara occidental, devant les tribunaux de l'UE ». Le représentant du Front Polisario à Bruxelles a mis, ainsi, en garde les entreprises européennes contre « les risques juridiques graves » auxquels elles s'exposeraient si elles décidaient de faire des affaires dans le cadre de ces accords illégaux entre l'UE et le Maroc. Il a rappelé, à ce titre, que la CJUE « la clairement souligné », en affirmant que « la seule manière de négocier un accord sur le Sahara occidental consiste à obtenir le consentement du peuple sahraoui, par l'intermédiaire de son représentant reconnu par l'ONU, le Front Polisario ». Le représentant du Front

Polisario à Bruxelles a mis l'accent, dans ce contexte, sur le dernier jugement de la CJUE, rendu le 27 février dernier, selon lequel « le Maroc n'a aucune autorité (...) pour conclure des accords internationaux applicables au Sahara occidental ». Par conséquent, a-t-il poursuivi, « il est clair que ces négociations ne peuvent mener qu'à un autre accord illégal en vertu du droit de l'UE et du droit international ». Le représentant du Front Polisario a exprimé, en outre, ses doutes quant à l'engagement de l'UE à contribuer au règlement du conflit du Sahara occidental, estimant qu'« une fois de plus, l'action de l'UE soulève de sérieuses questions quant à son engagement en faveur d'un règlement pacifique de la question du Sahara occidental sous les auspices des Nations unies ». « Ces négociations illégales avec l'occupant marocain n'aboutiront à rien et risquent de compromettre les efforts de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, Horst Kohler, pour la reprise des pourparlers directs entre le Front Polisario et le Maroc », a-t-il regretté.

Premières discussions sur le projet de résolution des Etats-Unis sur la Minurso

Le Conseil de sécurité tiendra à New York la première discussion sur le projet de résolution devant proroger le mandat de la Mission de l'Onu pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), une réunion intervenant dans le sillage d'une campagne politico-médiatique marocaine pour peser sur le fond du texte, en semant la confusion sur les données géographiques de l'accord militaire N° 1. Les Etats-Unis, porte-plume de la résolution, devraient transmettre incessamment la première mouture de ce projet au groupe des amis du



PH. > D. R.

Sahara occidental au Conseil de sécurité. Jusqu'ici, aucun élément n'a filtré de ce projet, dont l'adoption est prévue le 25 du mois courant, selon l'agenda du Conseil de sécurité. Les discussions sur la prorogation du mandat de la Minurso se dérouleront cette année sur fond de crise dans la zone tampon d'El Guergarat, où le Maroc tente de changer la réalité sur le terrain en semant la confusion sur les données géographiques de l'accord militaire N° 1 qu'il avait accepté d'un commun accord avec le Front Polisario. Après avoir faussement accusé la partie sahraouie de violation de cessez-le-feu, le Maroc a brandi la menace d'engager une action militaire pour annexer les territoires sahraouis libérés. Début avril, l'ONU avait apporté un démenti formel aux accusations du Maroc, en affirmant que la Minurso, chargée de surveiller le cessez-le-feu, n'avait observé aucun mouvement d'éléments militaires sahraouis dans cette zone démilitarisée, sous surveillance des Nations Unies. Ces allégations non fondées sont conçues délibérément pour

détourner l'attention du Conseil de sécurité du vrai problème qui est l'actuelle impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, alors que l'émissaire onusien, Horst Kohler, s'active pour lancer un cinquième round des négociations. Mettant le Maroc devant ses responsabilités concernant l'escalade des tensions à El Guergarat, l'ONU a enjoint ce pays d'accepter l'envoi d'une mission technique pour déterminer avec exactitude la partie qui était à l'origine de la violation des termes de cessez-le-feu dans cette zone sensible. Mais Rabat a opposé un non catégorique à cette mission d'experts qu'elle a jugé, « inopportune et inappropriée », selon les observations du SG de l'ONU, contenues dans son nouveau rapport sur le Sahara occidental. Pourtant, la mission est prévue par le paragraphe 3 de la résolution 2351 (2017) du Conseil de sécurité, prorogeant le mandat de la Minurso. Il y a lieu de rappeler que cette disposition a été le fruit de tractations de plusieurs jours au niveau du Conseil qui, par consensus, a décidé d'examiner les causes et

les répercussions de la violation de cessez-le-feu par le Maroc. De toutes ces discussions il s'est dégagé un constat important : la situation à El Guergarat impose de trouver une solution qui aille au-delà d'un simple enregistrement des violations de l'accord de cessez-le-feu pour s'attaquer aux causes réelles qui étaient à l'origine de la Crise. Une note confidentielle du secrétaire général de l'ONU, transmise au Conseil de sécurité en août 2016, avait reconnu la violation de l'accord militaire numéro 1 par le Maroc. Les autorités marocaines ont voulu imposer de force la construction d'une route traversant cette zone et une partie du territoire sous contrôle du Front Polisario. La Minurso a recensé sept violations de l'accord militaire numéro 1 commises par l'armée marocaine au cours de la période couverte par le nouveau rapport du SG de l'ONU allant d'avril 2017 à ce jour. S'y ajoutent dix autres violations de longue date, enregistrées avant la période sous revue, révèle le même document.

A. N./APS

Libye

Nette baisse du nombre de migrants en détention, selon un responsable

Le nombre de migrants détenus par les autorités libyennes a connu une nette baisse sur un an, passant de plus de 27 000 en mai 2017 à 5 200 actuellement, a annoncé un haut responsable libyen. Le général Mohamad Bichr, chef du Département de lutte contre l'immigration clandestine (DCIM), a ajouté que cette baisse avait permis la fermeture d'une vingtaine de centres de détention depuis mai 2017. Ainsi, le pays ne compte plus que 32 centres de détention, contre 53 en mai 2017, a-t-il ajouté. Cette baisse s'explique par l'accélération du rythme de rapatriements des migrants menés notamment par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). M.

Bichr a précisé que les 5 200 migrants détenus en Libye étaient considérés comme réfugiés par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et devaient être évacués vers des pays tiers. Ils sont originaires notamment d'Éthiopie, Somalie ou Érythrée, a-t-il dit. Quelque 48 000 réfugiés sont enregistrés en Libye selon le HCR, qui espère évacuer entre 5 000 et 10 000 réfugiés vers des pays tiers en 2018. Dans un document confidentiel remis début février aux 15 membres du Conseil de sécurité, des experts de l'ONU estiment que le trafic d'êtres humains est en augmentation en Libye. Le général Bichr a indiqué que des commissions d'enquête

avaient été mises en place par le DCIM pour poursuivre tout membre de son personnel qui serait impliqué dans le trafic d'immigration. Il a reconnu que les conditions de détention des migrants « ne sont pas conformes aux normes ». « Mais nous essayons de fournir un minimum de services aux plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants », a-t-il assuré. M. Bichr a ajouté qu'il n'avait pas connaissance de centres de détention hors du contrôle du DCIM, comme l'affirment des organisations internationales. Il s'agit sans doute de centres de rassemblement de migrants tenus par des trafiquants, a-t-il dit.

Sara H.



Corée du Nord

«La discrétion de Pyongyang sur les frappes en Syrie en dit long»

■ Au lendemain des frappes américaines, françaises et britanniques contre des sites présumés d'armes chimiques en Syrie, la Corée du Nord, son alliée de longue date, a organisé dans la rue des spectacles de danse pour célébrer l'anniversaire de son fondateur Kim Il Sung.

Par Rosa C.

Les médias officiels se sont abstenus de tout commentaire jusqu'à hier, trois jours après l'événement. Dans un entrefilet en dernière page, le journal «*Rodong Sinmun*» a reproché à Washington de s'être servi de «*l'antiterrorisme comme excuse*» pour cette opération. Cette réaction du bout des lèvres tranche singulièrement avec la rhétorique utilisée un an plus tôt après une frappe américaine en Syrie ordonnée par le président Donald Trump. Le Nord avait alors condamné un «*acte d'agression intolérable*» qui prouve «*plus d'un million de fois*» le bien-fondé de son programme nucléaire. A l'époque, les tensions étaient à des sommets après une série de tirs de mis-

siles nord-coréens. L'opération avait été largement perçue comme un avertissement à Pyongyang. Mais aujourd'hui, le pays reclus est en pleine offensive de charme et cherche à éviter la controverse dans un contexte de rapprochement dans la péninsule, expliquent des spécialistes de la région. Le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un se réunira en sommet avec le président sud-coréen Moon Jae-in la semaine prochaine, avant des entretiens avec M. Trump. Depuis plus d'un mois, l'agence officielle KCNA ne mentionne quasiment plus les capacités nucléaires du pays. Contrairement à l'ordinaire, le Nord n'a pas descendu au lance-flammes les exercices militaires annuels entre Séoul et Washington. Les journalistes étrangers en visite au Nord sont

empêchés d'évoquer le sujet des relations entre Pyongyang, les États-Unis et le Sud, de même que des programmes militaires nord-coréens, normalement source de fierté nationale et donc peu polémiques. «*Le Nord ne voudra pas pour l'instant faire de déclaration qui provoque les États-Unis*», commente Kim Hyun-wook, professeur à l'Académie diplomatique nationale de Corée au Sud. Pyongyang «*veut rendre plus difficile pour les États-Unis de renoncer au dialogue et renouer avec leur ligne dure de sanctions et d'options militaires*», ajoute-t-il. Une querelle diplomatique sur la Syrie pourrait compliquer les discussions pour fixer le lieu, la date et le menu d'un sommet. D'après Andrei Lankov, du Korea Risk Group, il faut aussi prendre en compte l'opinion publique nord-coréenne. «*Pyongyang va faire des concessions aux États-Unis dans un avenir proche*», dit-il à l'AFP. «*Il sera plus difficile de justifier ces concessions si on rappelle constamment aux Nord-Coréens le caractère maléfique des impérialistes américains*». Les relations entre Pyongyang et Damas sont anciennes. Les deux pays ostracisés par les Occidentaux sur la scène diplomatique se soutiennent mutuellement. Le Parti des travailleurs au pouvoir en Corée du Nord a adressé récemment à son homologue en Syrie un message de



félicitations, se déclarant «*très heureux*» que sous le règne de Bachar al-Assad, «*l'armée et le peuple syriens soient parvenus à de grandes réussites dans le combat pour protéger la dignité et l'intégrité territoriale du pays*». Le président syrien fut pour sa part l'un des deux seuls chefs d'État étrangers à envoyer des fleurs au festival Kimilsungia actuellement en cours à Pyongyang dans le cadre des célébrations autour de l'anniversaire de la naissance de Kim Il Sung. D'après une plaque apposée dans le hall des expositions, le dirigeant syrien a offert quatre exemplaires de cette orchidée mauve quand le dirigeant laotien Bounnhang Vorachith n'en présentait qu'un seul. La Syrie

comme le Nord sont tout deux accusés par l'Occident d'utiliser des armes chimiques. Dans le cas de Pyongyang, il s'agit de l'assassinat de Kim Jong Nam, le demi-frère de Kim Jong Un, en Malaisie en 2017.

Les deux pays coopèrent en matière militaire. Des spécialistes de l'ONU ont retrouvé des éléments sur une contribution nord-coréenne au développement du programme syrien d'armements chimiques.

Les dernières frappes occidentales ne manqueront pas de conforter le Nord dans l'idée qu'il a besoin de l'arme atomique pour se défendre contre les États-Unis, ajoutent les analystes.

R. C.



Points chauds

Union

Par Fouzia Mahmoudi

Si la campagne présidentielle de Marine Le Pen a été unanimement considérée comme un échec, il reste tout de même qu'elle a non seulement réussi à se hisser au second tour de l'élection présidentielle mais surtout à accumuler 33,9% de voix. Quasiment le double du score de son père lors du scrutin du second tour de la présidentielle de 2002. Ainsi, en l'espace d'une quinzaine d'années, le Front national a doublé le nombre de ses électeurs et malgré sa défaite reste une source de voix attrayante pour beaucoup de formations politiques. Des élus de droite se font d'ailleurs de plus en plus pressants auprès de leurs partis, comme auprès du FN, pour considérer une alliance profitable à tous, surtout aujourd'hui que la droite traditionnelle a perdu de son influence. Et si du côté de Les Républicains l'on rejette toujours une telle perspective, du côté du mouvement frontiste les réticences sont tout aussi fortes. Marine Le Pen a en effet rejeté aujourd'hui l'idée d'une «*union des droites*», critiquant le parti Les Républicains qui tient des «*propos électoralistes*», mais agit «*contre l'intérêt des Français*». «*Je ne veux pas me laisser enfermer par l'union des droites*» qui «*ne veut strictement rien dire*», a asséné la députée du Pas-de-Calais sur Radio Classique. Interrogée sur la publication jeudi dernier dans Valeurs actuelles d'une tribune cosignée par l'ex-ministre Thierry Mariani (Les Républicains) et des élus d'extrême droite appelant à l'«*unité*» de la droite, la présidente du Front national a assuré que le texte ne transmet pas sa «*vision beaucoup plus large du rassemblement (...)* de l'ensemble des Français, qu'ils viennent de droite ou qu'ils viennent de gauche». «*Une grande partie de ce que fait Emmanuel Macron, la droite en avait rêvé*», a-t-elle poursuivi, citant «*la disparition de l'ISF*» et «*la réforme de la SNCF*». «*Ils sont très mal à l'aise, même sur l'immigration ils cherchent à tenir le même discours que celui du Front national, mais la réalité c'est que les actes des élus de Laurent Wauquiez, notamment des députés européens au Parlement, sont à l'exact inverse*», a-t-elle asséné. «*C'est un parti de Les Républicains qui en réalité tient des propos électoralistes, mais à chaque fois qu'il doit agir, il agit contre l'intérêt des Français, et contre (ses) propres promesses*», a-t-elle fustigé. Appellant à opposer pour les élections européennes de 2019 «*une Europe des nations*» contre l'«*euro-péiste décomplexé*» Emmanuel Macron, elle a en revanche renvoyé à plus tard la question de la tête de liste FN pour ces élections. Reste à savoir comment les partisans au sein du FN réagiront à cette annonce de leur présidente qui, pour le moment du moins, met un terme à leurs espoirs d'une alliance qui, ils en sont persuadés, aiderait leur parti à évoluer et à convaincre les électeurs et sympathisants de droite de la pertinence de leur programme. Toutefois, rien n'est perdu et si Marine Le Pen semble résolue pour le moment, rien n'indique qu'elle ne changera pas d'avis dans quelques mois ouvrant peut-être la porte à une plus grande normalisation du FN auprès de l'opinion française. F. M.

Irak

Une jihadiste française condamnée à la perpétuité

La jihadiste française Djamilia Boutoutaou a été condamnée hier à la prison à perpétuité pour appartenance au groupe État islamique (EI) par la Cour pénale centrale de Bagdad devant laquelle elle a plaidé avoir été dupée par son mari. «*Quand je l'ai épousé, il était chanteur de rap, c'est en arrivant en Turquie que j'ai découvert que mon mari était un jihadiste*», a affirmé en arabe cette Française d'origine algérienne de 29 ans à la cour. Une fois en Turquie, «*où nous devions seulement passer une semaine de vacances*», «*mon mari a été contacté par un homme nommé al-Qourtoubi*», a-t-elle encore raconté. «*Je les entendus parler de départ vers la Syrie et l'Irak*», a-t-elle dit et aussitôt, ils «*m'ont enfermée dans une cave avec mes enfants*» Abdallah et Khadija, a-t-elle encore raconté. «*Mon mari m'avait dit je ne veux plus t'entendre et il m'a forcé à rester dans cette cave*». Abdallah, dont elle n'a pas donné l'âge, a ensuite «*été tué dans un bombardement*», au cours de la longue et meurtrière contre-offensive des forces irakiennes pour repousser

les jihadistes après leur percée fulgurante de 2014, a-t-elle dit. «*Avant sa mort, je pesais 122 kilos, aujourd'hui, à cause de ma tristesse, je n'en pèse plus que 47*». Avant de commencer à l'interroger, le juge a demandé à la jeune femme qui s'est présentée en arabe comme «*mère au foyer née en 1989*» si elle était assistée d'un avocat. Brandissant une lettre qu'elle a présentée comme celle «*d'un avocat français nommé Martin Pradel transmise par (sa) mère*», la jeune femme a indiqué ne pas savoir si son défenseur avait pu faire le déplacement. A trois reprises, les huis-ciers de la cour ont appelé l'avocat français par son nom. Faute de réponse, le juge a assigné un avocat commis d'office qui a plaidé pour la clémence, arguant que Djamilia Boutoutaou avait été forcée par son mari de rejoindre l'EI. A la question du juge: «*as-tu rejoint l'EI avec ton mari Mohammed Nassereddine et tes deux enfants?*», la jeune femme qui a comparu dans un box grillagé en bois vêtue d'une tunique rose et d'un foulard marron, a répondu qu'elle l'avait fait contre son gré. «*C'est mon mari*

qui m'a obligée», a-t-elle dit et redit. «*Pendant les dix mois que j'ai passés en Irak, je n'ai pas vu mon mari qui passait son temps hors de la maison*», a-t-elle poursuivi. «*Il a été tué près de Mossoul, alors nos voisins nous ont emmenés à Tal Afar, et là-bas la femme de mon voisin et moi-même nous nous sommes rendues aux peshmergas*», les combattants kurdes qui tenaient alors de larges pans du nord de la province de Ninive, où se trouvent Mossoul et Tal Afar. Là, elle a été retenue dans le camp Tel Keif, avec d'autres femmes et enfants de jihadistes. En pleurs, elle a ajouté: «*c'est comme si j'avais passé deux ans en prison: dix mois chez l'EI puis plus d'un an en prison*». Régulièrement, des ressortissantes étrangères sont condamnées à la perpétuité ou à la peine capitale en Irak pour avoir rejoint l'EI. Lors de la même audience, deux Russes, tenant chacune un nourrisson dans les bras, vêtues d'une veste rose sur une robe noire et coiffées d'un foulard de la même couleur, ont également écopé d'une peine de réclusion à perpétuité.



Une dizaine de jours après sa disparition

Le monde du cinéma algérien apprend la mort de Farouk Beloufa

■ C'est avec une grande tristesse que le monde du cinéma algérien a appris le décès du réalisateur Farouk Beloufa, une dizaine de jours après sa disparition. Cette triste nouvelle n'a pas été rendue publique par la famille, une manière de protester contre la politique de l'oubli et de la marginalisation qu'a vécue l'artiste, selon une source proche.



Par Abia Selles

Le réalisateur du film «*Nahla*», Farouk Beloufa, nous quitte en silence et ce n'est qu'une dizaine de jours après que les gens du cinéma et de la culture en Algérie apprennent la nouvelle. Décédé le 9 avril passé à Paris, la nouvelle de la mort de

Farouk Beloufa n'a pas été rendue publique par la famille du défunt afin de protester contre la politique de l'oubli et de la marginalisation qu'il a vécue durant la dernière partie de sa carrière, selon des sources proches.

Depuis quelque temps, le défunt n'assiste plus aux festivals où il était invité, à cause d'un malaise de santé pour lequel les

médecins lui ont interdit de faire de longs voyages.

Né en 1947 à Oued Fodda (Chlef), Farouk Beloufa fait partie de la première classe qui a étudié le cinéma en Algérie à l'Institut national du cinéma, une école qui n'existe plus aujourd'hui. Passionné et ambitieux, il est parti à Paris pour obtenir le diplôme de l'IDHEC. Toujours

assoiffé de savoir, il a suivi des cours à l'École pratique des hautes études de Paris, sous la direction du grand théoricien Roland Barthes, où il a présenté une thèse sur la théorie du cinéma. Fidèle à son pays d'origine, Farouk Beloufa est revenu en Algérie pour travailler, partager son savoir et savoir-faire avec ses collègues. En 1973, il réalise sa première production majeure, «*Insurrectionnelle*» qui a été censurée. Cette œuvre de quatre-vingt-dix minutes était produite sans signature.

Le talent de Farouk Beloufa a été remarqué par le grand réalisateur égyptien Youssef Chahine qui l'a choisi comme assistant pour son film «*Le retour de l'enfant prodige*», en 1976.

Le nom de Farouk Beloufa est devenu célèbre dans le monde du cinéma algérien après la réalisation de son unique long-métrage de fiction «*Nahla*» en 1979, interprété par l'Égyptienne Yasmine Khlaf et Youcef Sayah, devenu depuis animateur télé et radio d'émissions littéraires. Cette œuvre filmique est une des rares à traiter de problèmes étrangers à l'Algérie : en l'occurrence, au Liban, en 1975, à la

veille de la guerre civile. Ce film a été un grand succès pour son réalisateur mais aussi un frein pour la suite de sa carrière de cinéaste pour des raisons inconnues. D'ailleurs, il est resté plus de quarante ans sans signer une production filmique.

En 2015, l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel a fait appel à Farouk Beloufa pour la réalisation du court métrage «*Le silence du sphinx*». Le cinéaste a accepté le travail sans hésitation ni conditions.

Il est à noter que le défunt Farouk Beloufa est le père du cinéaste et plasticien franco-algérien Nayl Beloufa qui a réussi à se faire un nom dans le monde artistique dans les deux rives de la Méditerranée.

A. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Musée des beaux-arts d'Alger

Jusqu'au 15 mai :

Les œuvres de quatre artistes peintres turcs exposées sous le thème «*L'amitié par les couleurs*».

Galerie d'arts Ezzou'art du Centre commercial & de loisirs de Bab-Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 21 avril :

Exposition macrophotographique «*Emeraude*» de l'artiste photographe Chafia Loudjici.

Centre Culturel Mustapha-Kateb (5, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 20 avril :

Exposition individuelle de peinture de l'artiste peintre Nadia Yahiaoui Khelifi.

Galerie d'Art Asselah-Hocine (39, rue Asselah-Hocine, Alger)

Jusqu'au 20 avril :

Exposition individuelle de peinture de l'artiste peintre Mohamed Boucetta.

Galerie des Ateliers Bouffé d'Art (Résidence Sahraoui, Les Deux Bassins, Ben-Aknoun, Alger)

Jusqu'au 28 avril :

Exposition-vente de l'artiste peintre Youcef Hafid.

Galerie Dar El-Kenz (Chéraga, Alger)

Jusqu'au 21 avril :

Exposition «*Nostalgie*» de l'artiste plasticien Ilyes Belkaid.

Galerie d'Art Mohamed-Racim (5 avenue Pasteur, Alger)

Jusqu'au 30 avril :

Exposition individuelle de peinture de l'artiste peintre Nordine Mokkedes, sous le thème «*Les pixels dans la peinture*».

M. K.

Spectacle de Cheikh Sidi Bémol à la salle Ibn Zeydoun «L'odyssée de Fulay» présentée aux Algérois

«*L'odyssée de Fulay*», un conte en musique inédit, a été présenté lundi soir à Alger par Cheikh Sidi Bémol, dans une immersion prolifique dans l'histoire antique et le chant berbère, devant un public nombreux.

Accueilli à la salle Ibn Zeydoun de l'Office Riadh El Feth (Oref), le spectacle a embarqué le public présent dans un voyage onirique à travers le temps, déployé en quatre parties tirées de légendes et de mythes des peuples de la Méditerranée.

Librement inspiré de l'œuvre d'Apulée, célèbre auteur berbère de l'Antiquité, ce conte fantastique, déclamé en français et alterné par douze chants berbères antiques, a été écrit, arrangé et réalisé par Cheikh Sidi Bémol, soutenu par les chœurs de Damien et Maxime Fleau, également au xylophone, flûtes et piano ainsi qu'aux percussions et clarinette, respectivement.

Sur une scène presque nue, le spectacle, renseignant que les dieux grecs auraient abordé la Berbérie, raconte, une heure et

demie durant, les aventures de Fulay, un artiste extraordinaire en quête de sa terre natale, célébré par les rois, adopté par les dieux, jeté aux enfers puis rendu aux siens, dans une série d'événements à rebondissements brillamment portés par Cheikh Sidi Bémol, dans le rôle du troubadour.

Les chants ancestraux kabyles riches et diversifiés rendus par Cheikh Sidi Bémol ont été soumis à un travail d'arrangements d'une grande intelligence qu'il a lui-même assuré, s'attendant

à donner aux mélodies des formes modernes, dans des variations modales soutenues par un lit d'accords, montées sur des rythmes composés.

Dans un spectacle hybride déroulé dans la délectation et hautement apprécié par le public, «*L'odyssée de Fulay*», se veut «*un hymne à l'ouverture d'esprit, à la curiosité et à l'échange*», peut-on lire dans la présentation, espérant contribuer dans un esprit festif à «*la lutte contre l'intolérance*».

F. H.

Festival national universitaire du court-métrage

Coup d'envoi de la 4^e édition à Mostaganem

Le coup d'envoi du Festival national universitaire du court-métrage a été donné, lundi, à la bibliothèque centrale de l'université «*Abdelhamid-Ibn Badis*» de Mostaganem.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des martyrs, victimes du crash de l'avion militaire de Boufarik, lors de la cérémonie d'ouverture, qui a été marquée par la présentation du jury de cette édition, formé de Lahcène Laïb de l'université de Mostaganem, Sayad Ahmed de

l'université d'Oran (1) et de la comédienne Zineb Arras.

En marge de la cérémonie d'ouverture, au niveau du hall de la bibliothèque centrale, a été inaugurée une exposition d'arts plastiques réalisée par des étudiants du département des arts de la Faculté de littérature arabe et des arts de l'université de Mostaganem.

Le programme de la première journée du festival prévoit la projection de 10 courts métrages dont «*Une histoire, un regard*» de

Benamora Imad, «*Pourquoi ?*» de Ziane Ouassama, «*Où est mon visage ?*» de Charef Khodja Souad, «*Theniet El Had, 20 ans après*» de Ait Abdelaziz Abdelkader et «*Timimoun, une oasis de l'histoire*» de Allig Bilal.

Le programme prévoit également la projection du film «*Sans-abri*» de Ouardi Missaa, de «*N'interprète pas mal*» de Benabbou Sarah, d'un documentaire sur l'addiction aux jeux électroniques de Hamza Affia, du film «*L'espoir*» de Soltani

Allae-eddine et de «*Réalité d'un rêveur*» de Beklou Amine. La journée de lundi se décline également par l'organisation, au niveau de la salle des activités culturelles de la résidence universitaire à haï «*El Mejdoub*», d'un atelier de formation sur la photo par le téléphone portable au profit des participants à ce festival, selon les organisateurs, qui indiquent que cet atelier est encadré par le cinéaste Zaouche Mohamed.



Ligue des champions (première journée- GR:B)/MCA-Difaa El Jadidi:

Le Tunisien Sadok Selmi au sifflet

L'ARBITRE tunisien Sadok Selmi dirigera la rencontre entre le MC Alger et la formation marocaine de Difaa Hassani El Jadidi prévue le 4 mai à 20h00 au stade 5-Juillet (Alger) pour le compte de la première journée de la Ligue des champions d'Afrique groupe «A», a indiqué la Confédération africaine de football (CAF) lundi. Le directeur de jeu Sadok Selmi sera assisté de ses compatriotes Anouar Hmila et le Libyen Attia Amsaad. L'autre rencontre du groupe «B» entre les Congolais de TP Mazembe et l'ES Sétif qui aura lieu le samedi 5 mai à 15h00 à Lubumbashi a été confiée à l'arbitre malgache Hamada El Moussa Nampindrazza assisté de Souleimane Amaldine (Comores) et Lionel Hasinjarasoa Andrianntenaina (Madagascar). Les deux premiers qualifiés à l'issue des six journées de la phase de poules se qualifieront pour les quarts de finale.

L'Egyptien Gehad Grisha arbitre ESS-MCA

L'arbitre égyptien Gehad Zeghloul Grisha officiera la rencontre ES Sétif-MC Alger comptant pour la deuxième journée de la Ligue des champions prévue le 15 mai à 20h00 au stade 8-Mai 45 de Sétif, a indiqué la Confédération africaine de football (CAF) lundi. L'arbitre mondialiste sera assisté du Marocain Redouane Achik également mondialiste et le Soudanais Waleed Ahmed Ali. L'autre rencontre de la deuxième journée du groupe B entre Difaa Hassani El Jadidi (MAR) et le TP Mzaembe (RDC) prévue le 15 mai à 19h00 a été confiée à l'arbitre botswanais Joshua Bondo assisté de Souru Phatsoane (Lesotho) et Sidiki Sidibie (Guinée). Les deux premiers clubs à l'issue de la phase de poules se qualifieront pour les quarts de finale.

Tennis /Fed-Cup 2018 (poule B - Zone A)

L'EN perd face à Chypre

LA SÉLECTION algérienne féminine de tennis s'est inclinée face à son homologue chypriote sur le score 2-1, lors de la première journée de la Fed Cup 2018 (zone A), groupe 3, Zone Europe-Afrique, disputée lundi à Tunis. Après la victoire de Yasmine Boudjadi devant Hadjigeorgiou Florentia (6-1, 6-3), l'Algérie a concédé deux défaites. La première en simple qui a vu Amira Benaïssa être battue par Louka Eleni sur le score 7-6(5) 6-2 et la deuxième en double, Benaïssa et Boudjadi se sont inclinées contre le duo Louka Eleni et Makride Eleni 6-4 7-6(3). Lors de la 2^e journée, prévue mercredi, les Algériennes défieront les Tunisiennes, avant de jouer Madagascar le 20 avril. L'Algérie prend part à cette compétition avec quatre joueuses, Amira Benaïssa, Lynda Benkaddour, Yassamine Boudjadi et Nabila Bouchabou (capitaine). La meilleure joueuse

algérienne Ines Ibbou a fait l'impasse sur cette échéance à cause d'une blessure au niveau du coude. Habituellement, les pays du groupe 3 étaient répartis en quatre poules (A, B, C et D), et les vainqueurs de chaque poule jouaient directement le play-off pour déterminer les deux nations qui accéderaient au groupe 2, mais l'édition 2018 sera disputée en deux zones (A et B). La zone A à Tunis, alors que la zone B à Ulcinj (Monténégro). Outre la zone A, la zone B regroupe : la Finlande, l'Irlande, le Kenya, le Maroc, Malte, le Monténégro, l'Afrique du Sud et l'Ouganda. Les pays de chaque zone sont répartis en deux poules. Les vainqueurs de chaque poule joueront directement le play-off pour déterminer les deux nations (une nation de la zone A et une de la zone B) qui accéderaient au groupe 2, zone Europe - Afrique en 2019.

Tennis

Un tournoi international juniors à Tlemcen

UN TOURNOI international de tennis en catégorie juniors garçons et filles aura lieu à Tlemcen du 21 au 27 avril courant, a-t-on appris lundi, lors d'une réunion de préparation de ce tournoi au siège de la wilaya. Ce tournoi de deuxième niveau, organisé pour la première fois à Tlemcen par la Fédération algérienne de tennis (FAT) en collaboration avec la ligue de wilaya de tennis et la direction de la jeunesse et des sports et les services de la wilaya, verra la participation de 100 joueurs âgés entre 15 et 18 ans d'Algérie et de 31 pays dont la Tunisie, le Maroc, l'Espagne, la Belgique et la France, soit une moyenne de 2 à 4 participants de

chaque pays dont 50 bien classés au calendrier mondial selon les explications du président de la FAT, Mohamed Bessaad. Les compétitions de ce tournoi se dérouleront sur les courts de tennis de Mansourah, qui font l'objet actuellement de travaux d'aménagement externe et d'embellissement. Le programme du tournoi prévoit 32 matchs en phases de qualification (seizièmes, huitièmes, quarts de finale, demies finale) et finale. Ces compétitions permettront aux participants d'améliorer leur classement mondial. Les vainqueurs seront honorés lors de la cérémonie de clôture de ce tournoi international.

Affaires des violences lors des matchs JSK-MCA et MCO-CRB

La LFP ajourne le verdict

■ La Ligue professionnelle de football ne compte pas se précipiter dans le traitement des affaires de violence qui ont éclaté lors des matchs MCO-CRB comptant pour la mise à jour du championnat et JSK-MCA pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie de football.

Par Mahfoud M.

En effet, prévu pour aujourd'hui comme il est de coutume (la commission de discipline siège généralement le lundi et rend le verdict le lendemain), cela a été reporté en fin de compte à la semaine prochaine. La LFP souligne qu'elle attend de rassembler tous les éléments qu'elle mettra au dossier et a décidé de renvoyer le verdict pour la semaine prochaine, le temps de bien étudier les éléments inhérents à cette affaire pour mettre la lumière sur ces actes graves qui ont eu lieu lors de ces deux matchs. La Ligue souhaite ne pas se tromper sur le compte de quiconque et c'est pour cela qu'elle tentera d'être juste dans le traitement de ces deux dossiers.

Par ailleurs, la FAF s'est enfin exprimé sur la question de ces violences qui ont éclaté le week-end dernier en promettant de frapper fort.

Via un communiqué publié sur son site officiel, la Fédération a «condamné énergiquement et fermement» ce qui s'est produit, tout en affirmant qu'elle prendrait «sur la base des rapports des délégués et des services de sécurité, les sanctions réglementaires les plus appropriées». «La FAF et après avoir pris connaissance



Zetchi et La FAF comptent frapper d'une main de fer

de tous les rapports et comptes rendus des différents services et parties concernées par ces deux événements, a pris acte de l'extrême gravité de ces actes de violence enregistrés encore une fois dans nos arènes sportives et les condamne énergiquement et fermement», a indiqué l'instance fédérale. Les affrontements ont repris de plus belle à quelques minutes de la fin du temps réglementaire, suite aux jets de pierres de la part des supporters sur la cage du portier du MCA, Farid Chaâl. La FAF rappelle aux

auteurs de trouble qu'elle «usera de tout son poids, et avec l'aide des autorités et de tous les acteurs concernés, de près ou de loin, par la gestion et l'organisation des rencontres de football, pour les combattre et les chasser de nos stades qui doivent être des lieux de fête, de spectacle et de fair-play, comme elle interpelle toute la famille du football sur le gros travail à faire pour extirper ce mal qui rongé notre sport-roi», poursuit la FAF.

M. M.

Mustapha Berraf

«La violence dans les stades est un phénomène nouveau»

Le président du Comité olympique et sportif algérien, Mustapha Berraf, a préconisé, lundi à Alger, de «suivre l'exemple de certains pays étrangers dans le cadre de la lutte contre la violence dans les stades, pour éradiquer ce fléau» qui gangrène de plus en plus le sport algérien, particulièrement le football. «La violence dans les stades est un phénomène nouveau en Algérie, car il n'y a pas si longtemps, les gens portaient au stade en costume-cravate, et sans faire preuve d'aucune animosité envers les joueurs, les dirigeants et les supporters de l'équipe adverse, qui d'ailleurs étaient des gens tout aussi civilisés», a commencé par souligner Berraf au forum du journal «Le Courrier d'Algérie», ajoutant que «certains pays européens ont des antécédents plus anciens

avec le hooliganisme», faisant qu'il serait intéressant de profiter de leur expérience dans la lutte contre ce phénomène. Le week-end dernier, les stades Chahid-Hamlaoui de Constantine et Ahmed-Zabana d'Oran ont été le théâtre de fâcheux incidents, ayant causé plusieurs blessés, à l'intérieur et à l'extérieur des deux enceintes, tout en provoquant l'interruption du match MC Oran - CR Belouizdad (0-2). A Constantine, le match JS Kabylie - MC Alger, comptant pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie (0-0, 5-4 pour la JSK aux TAB), a été également émaillé par des échauffourées dans les gradins, survenues essentiellement à la mi-temps, et ayant contraint l'arbitre de la rencontre à retarder la reprise de la seconde période. «Certains actes relevaient de la pure bar-

barie. Voir un gamin de 12 ans danser avec un couteau, ou un supporter se faire jeter dans une rivière, ce n'est plus du sport», a entre autres regretté le président du COA. «Ces actes font vraiment honte et n'ont plus lieu d'être dans notre pays. On doit tous agir pour y mettre un terme et puisque certains pays nous devançant dans cette lutte, je pense que ça vaut le coup de profiter de leur expérience», a une nouvelle fois préconisé le président du COA. Une commission d'enquête a été installée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire en vue d'examiner les causes du retour du phénomène de la violence dans les stades, de définir les responsabilités et de prendre les mesures et les décisions pour y mettre un terme.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Concours pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle

1 500 postes de notariat ouverts

LE MINISTÈRE de la Justice annonce l'organisation d'un concours national d'accès à la formation pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle du notariat, dans la limite de 1 500 postes ouverts, a indiqué hier un communiqué du ministère. Les intéressés doivent déposer leurs dossiers au niveau des cours de leurs résidences, a précisé la même source, ajoutant que les personnes résidant à Alger doivent déposer leurs dossiers au niveau du tribunal de Dar El Beida, relevant de la cour d'Alger. Concernant les wilayas du Sud (Adrar, Illizi, Béchar, Tamanrasset, Tindouf, Ouargla et Ghardaïa), les dossiers doivent être déposés au niveau des cours ou des tribunaux du lieu de résidence de l'intéressé, a relevé le communiqué du ministère. Pour pouvoir postuler à ce concours, les intéressés doivent, notamment, être titulaires d'une licence en Droit ou d'un diplôme équivalent, être de nationalité algérienne, âgés de 25 ans au moins, jouir des droits civiques et politiques, jouir de la capacité physique nécessaire pour l'exercice de la profession et ne pas être condamné pour crime ou délit, à l'exception des infractions non intentionnelles. Le postulant doit ne pas avoir été condamné en tant que gestionnaire pour délit de faillite sauf réhabilitation et ne pas être un officier public déchu, un avocat radié ou un agent de l'Etat licencié par mesure disciplinaire définitive, a indiqué le communiqué du ministère. La date de déroulement du concours sera communiquée ultérieurement par voie de presse nationale, sur les sites électroniques du ministère de la Justice et des cours, a indiqué le ministère, relevant que le concours comprend deux épreuves écrites d'admission et une épreuve orale pour l'admission définitive. Pour toute information supplémentaire, le candidat peut consulter le site électronique du ministère de la Justice www.mjjustice.dz.

Slim O./APS

Musée du moudjahid de Médéa

Opération de collecte d'informations sur les martyrs aux noms inconnus

UNE OPERATION de collecte d'informations sur les martyrs originaires de différentes régions du pays et aux noms inconnus, tombés au champ d'honneur dans les maquis de la Wilaya IV historique, a été initiée par la direction du musée Si-Mhamed-Bougara de Médéa, en vue d'aider à connaître l'identité de nombreux chouchada restés anonymes à ce jour, a appris hier l'APS auprès du responsable de cette structure. Entamée depuis plusieurs jours, cette opération vise à recueillir toute information ou témoignage susceptible de permettre de mettre un nom sur les nombreuses photos de chouchada, prises à travers les maquis de la Wilaya IV historique, et pouvoir ainsi identifier des martyrs venus de diverses régions du pays, a expliqué Mourad Hamzaoui. Des expositions itinérantes de photographies de certains martyrs inconnus sont organisées de

manière régulière dans différentes localités de la wilaya, dans l'espoir qu'une personne, parmi celles ou ceux ayant vécu la période de la guerre de Libération nationale, puisse reconnaître l'un de ces martyrs, a-t-il ajouté. La direction du musée compte aboutir, grâce à ce travail de mémoire, à recueillir suffisamment d'informations ou de témoignages pouvant aider à identifier ces martyrs, connus uniquement par leur nom de guerre, et leur rendre un hommage à la hauteur de leur sacrifice, a fait remarquer Mourad Hamzaoui. Pour appuyer leur démarche, les animateurs du musée Si-Mhamed-Bougara ont commencé, depuis quelques jours, à poster des photos de martyrs inconnus sur la page Facebook du musée, de sorte à toucher le plus large public possible et faire participer les internautes dans cette quête d'identification.

Yacine M./APS

Coupe d'Algérie (demi-finale) JSK-MCA

8 supporters placés sous mandat de dépôt

HUIT supporters interpellés suite aux actes de violence ayant émaillé le match opposant vendredi dernier le JS Kabylie au MC Alger pour le compte de la demi-finale de la Coupe d'Algérie de football au stade Chadli Hamlaoui de Constantine ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près du tribunal de Ziadia (Constantine), a appris l'APS hier auprès d'une source judiciaire. Les mis en cause ont été inculpés de trois chefs d'accusation, à savoir «actes de violence, port d'armes blanches et détention de kif traité et psychotropes», a précisé la même source. Soixante dix neuf personnes, dont plusieurs mineurs, avaient été interpellées par la police pour trouble à l'ordre public pendant et à l'issue du match JSK-MCA (0-0, aux t.a.b 5-4), a-t-on rappelé, précisant qu'une quinzaine de personnes sont «actuellement

en instruction en attendant leur comparution devant les instances judiciaires compétentes». Le commissaire divisionnaire, chargé du service de la sécurité publique à la sûreté de wilaya, Mourad Bouders, avait indiqué que 34 personnes parmi les supporters de la JS Kabylie et du MC Alger et 32 policiers ont été blessées à l'issue du match entre les deux clubs. D'importants dégâts matériels ont été enregistrés au complexe Chadli Hamlaoui de Constantine à l'issue de ce match. Une commission d'enquête a été installée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire en vue d'examiner les causes du retour du phénomène de la violence dans les stades, de définir les responsabilités et de prendre les mesures et les décisions pour y mettre un terme, rappelle-t-on.

Le Sommet arabe



Djalou@hotmail.com

La 5^e édition aura lieu du 19 au 21 avril

Le livre tient salon à Boudjima

■ Quelque 28 maisons d'édition et 70 auteurs sont attendus à ce rendez-vous littéraire annuel.

Par Hamid Messir

La bibliothèque communale de Boudjima (25 km au nord-est de Tizi Ouzou) abritera les 19, 20 et 21 avril courant la 5^e édition du Salon du livre, à l'initiative de l'Assemblée populaire communale et du mouvement associatif local. Quelque 28 maisons d'édition et 70 auteurs sont attendus à ce rendez-vous annuel littéraire. Au programme, des expositions, ventes et dédicaces, des ateliers de dessin, de création artistique et de conte et écriture, des conférences et de l'animation artistique et culturelle.

A l'ouverture de ce salon, autour d'un livre et un auteur, Frédérique Devaux présentera «De la naissance du cinéma kabyle». Deux conférences intitulées «Langues péril, langues en devenir» et «Place et rôle de



la Kabylie dans le monde amazigh» seront animées respectivement Rabah Sebaa et Younes Adli. H. M.

Tizi Ouzou

Un mort et deux blessés dans une collision entre deux véhicules

UNE PERSONNE a trouvé la mort et deux autres ont été blessées dans un accident de la route survenu dans la soirée de lundi sur la route de Chaoufa, dans la commune de Mekla (25 km à l'est de Tizi Ouzou). Selon les indications fournies par la Protection civile, à l'origine du drame une collision entre deux véhicules légers, causant le décès du conducteur de l'un des véhicules, un homme de 36 ans, et des blessures à deux autres jeunes se trouvant dans l'autre véhicule. Les deux blessés ont été évacués aux urgences de l'hôpital d'Azazga et une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances exactes de cet accident.

H.M.